

TARIFS GENERAUX	+ 25 ans	- 25 ans
• Cotisation club annuelle	45 €	45 €
• Participation annuelle aux frais de vol en planeur	180 €	110 €
• Participation journalière (non membres du VVY)	12 €	12 €
• Licence assurance annuelle 2020 à partir de	163,54 €	84,18 €

MOYENS DE LANCEMENT <i>Ces tarifs peuvent évoluer en cas d'augmentation significative du prix des carburants</i>			
Remorqué standard 500 m.	25 €	Treuillée vol de plus d'une heure	12 €
Remorqué 1000 m.	42 €	Treuillée vol de moins d'une heure	10 €
Remorqué voltige	65 €	Treuillée vol de moins de 15 minutes	8 €
Remorqué tour de piste	14 €	Treuillée vol de moins de 5 minutes	4 €

FORFAITS HEURES DE VOL	+ 25 ans	- 25 ans
• 20 heures de vol (avec coefficient)	480 €	430 €
• Supplément 10 heures (avec coefficient)	240 €	215 €
• Heures de vol illimitées	1015 €	885 €

Dans le cas du forfait 20 heures et supplément 10 heures, les heures de vol sont pondérées par un coefficient suivant le type de planeur utilisé. Pour un biplace, le coefficient s'entend par place.

Les forfaits sont nominatifs, non remboursables, sauf cas de force majeure. Les forfaits illimités, 20 h et 10 h sont valables et utilisables pour l'année civile 2020.

FORFAIT FORMATION AU BREVET DE PILOTE DE PLANEUR (BPP) "Heures de vol illimitées"	+ 25 ans	- 25 ans
Forfait Formation BPP, objectif "lâcher solo" (bourse FFVP 150 € déduite pour les - 25 ans)	1998 €	1370 €
Si formation jusqu'au BPP, avec facturation de mises en l'air supplémentaires si nécessaire, bourse FFVP attribuée si objectif atteint pour - 25 ans:		200 € Si BIA: 300 €

Forfait Formation BPP, objectif lâcher solo: comprend cotisation club et participation annuelles, licence assurance fédérale (passion type 01 pour - 25 ans ou passion type 11 pour + 25 ans), Heures de Vol illimitées, moyens de lancement des planeurs limités à concurrence de 80 unités de mise en l'air (UMEL) pour -25 ans, 90 UMEL pour +25 ans, instruction et tests en vol par Instructeurs diplômés d'état. Ce forfait débute par une formule découverte 6 jours, déduite du montant ci-dessus. Pour les - 25 ans, les parents et /ou tuteurs s'engagent à régler le montant de la bourse FFVP (150 €) en cas d'échec au lâcher solo.

Forfaits utilisables pour l'année 2020. Mise en l'air: 1 treuillée = 1UMEL ; 1 remorquage avion standard = 2,5 UMEL

COEFFICIENTS pour FORFAITS 20 h, 10 h et vols facturés à l'heure			
ASTIR	0,7	LS8	1,2
PEGASE	1	ASK21	1
DG300	1	DUO DISCUS	1,3
LS4	1	JANUS CE	1,2

TARIF HORAIRE DE BASE :
25,3 €

DECOUVERTE DU VOL EN PLANEUR	
Vol d'initiation	<ul style="list-style-type: none"> • Individuel 120 € • En groupe (à partir de 5), par personne 100 €
Stage 3 jours non nécessairement consécutifs	295 €
Supplément de 3 jours au stage de 3 jours	250 €
Stage 6 jours non nécessairement consécutifs	495 €

Carnet de vol	14 €	Manuel du Pilote (livre bleu)	38 €
Hébergement Planeur Hangar (selon disponibilité)			
• Par mois			100 €
• Par an 15 m.			850 €
• Par an 16 à 18 m			1 000 €
• Par an 20 m.			1 100 €

Hébergement Membres du VVY (selon disponibilité)				
Emplacement	Par jour :	2,50 €	Par mois :	57 €
Du 1/4 au 15/11	Emplacement	Électricité	Eau	Assainissement
Caravane	200 €	35 €	18 €	25 €
M-home, Chalet	250 €	35 €	18 €	25 €

Chaque mobile home ou chalet doit être équipé d'un décompteur d'électricité, 2 relevés de consommation sont à faire les 1/04 et 15/11 afin de relever les consommations au-delà des 200 Kwh du forfait saisonnier

INFOS PRATIQUES
- Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.
- Visite médicale périodique chez un médecin agréé aéronautique
- L'accès au BAR est réservé aux membres actifs
- Paiements par chèque bancaire, carte bancaire ou espèces.
- Chaque pilote doit veiller à maintenir son compte créditeur en réglant spontanément les sommes dues.